

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 JUIN 2017**

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 14  
En Exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération, hors procurations : 11

Date de convocation : 08/06/2017  
Date affichage convocation : 08/06/2017

**L'an deux mille dix-sept, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PIPONNIER Yves, Maire.**

**Membres présents :**

Mr COUPAT Jean-Paul, BARRAUD François et Mme DUCLOS Nicole, Adjoints  
Mmes MASULLO Brigitte, DUMONTEL Marie-Claire, GAUTHEY Elise, DUMONTEL Sylvie, BAUD Carole, Mrs MICHON René et FOURCADE André.

**Membres excusés:** Mme GROS Sabrina et Mr ROUX Philippe

**Membre absent :** Mr DUC Mickaël

Mr BARRAUD François est nommé secrétaire de séance

---

Mr le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Redevance d'Occupation du Domaine Public France Télécom 2017. Le conseil municipal accepte la demande.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 15 mai 2017.

**REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FRANCE TELECOM – RODP 2017**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'appliquer les plafonds prévus à l'article R 20-52 du Code des Postes et des communications Electroniques et de fixer pour 2017 la redevance d'occupation du domaine public routier par France Télécom à :

	<b>Patrimoine</b>	<b>Taux</b>	<b>montant</b>
<b>Lignes aériennes</b>	<b>2.209 km</b>	<b>50.74 €/km</b>	<b>112.08 €</b>
<b>Lignes souterraines</b>	<b>22.01 km</b>	<b>38.05 €/km</b>	<b>837.48 €</b>
			<b>949.56 €</b>

Ces montants seront revalorisés chaque année conformément à l'article R 20-53 du Codes des Postes et Communications. La commune reversera au SYDESL une somme de 1 000.82 € équivalente au produit total de la RODP perçu auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2016.

**E-ACTES – APPROBATION AVENANT N°2**

Mr le Maire rappelle la convention passée entre la commune de La Salle et le représentant de l'état pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et informe le conseil municipal qu'il convient de passer un avenant à la-dite convention qui précisera les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires. Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 insérant à l'article 3.3 les Clauses relatives à la transmission électronique des documents budgétaires sur l'application Actes budgétaires et autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**COMPTE RENDU D'ACTIVITE CONCESSION GAZ 2016**

129 clients sont raccordés au réseau gaz (127 en 2015). Aucun fait marquant n'est à signaler durant l'année 2016.

## **SIVOM VAL DE SAONE MOUGE**

### **Scolaire**

Concernant la rentrée scolaire 2017/2018, les Temps d'Activité Périscolaires (TAP) sont reconduits. On constate une stabilité du nombre d'élèves en maternelle et une baisse de 15 élèves en élémentaire.

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la mise aux normes des sanitaires et création d'un rangement et après ouverture des plis, le montant des travaux s'élève à 190 000 € HT (prévu 171 000 € HT). Le montant des travaux est financé par les subventions (109 500€) et un emprunt de 126 000 €.

### **Voirie**

Le recrutement d'un nouvel agent est en cours en vue du départ à la retraite de Mr DOURY.

L'acquisition d'un nouveau camion 19T est prévue.

En juillet et août sont prévus les travaux d'accessibilité et la réfection d'une classe à l'école maternelle.

## **COMPTES RENDUS RÉUNIONS ET COMMISSIONS DIVERS**

Le comité de fleurissement a procédé aux plantations de fleurs. Il conviendra de débiter l'arrosage. Pendant les absences de l'employé municipal, une organisation semblable à celle de l'année dernière sera mise en place.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Mr le Maire revient sur l'orage du 31 mai dernier et remercie les pompiers pour leurs multiples interventions auprès des habitants. Le ruissellement très important des eaux pluviales a entraîné des inondations de garages, caves, sous-sols et chaussées. À noter beaucoup de dégâts dans la maison d'habitation JOUREAU située « chemin de la Croze » (50 cm d'eau).

La recherche d'éventuelles solutions dans ce secteur, recevant toutes les eaux de ruissellement des terrains situés en amont, est engagée avec l'appui des services spécialisés.

Un problème de fuite d'eau a été constaté dans le local technique sur un tuyau PER. La procédure de garantie des travaux se mettra en place.

Un courrier a été adressé à Mr AUFRANC lui demandant l'arrêt immédiat de la construction d'un tunnel pour stockage de fourrage sans demande préalable d'autorisation.

Les plis remis dans le cadre du marché « extension cimetière » seront ouverts et étudiés très prochainement par le cabinet ELABOR. À noter dans le cadre de cette opération, l'octroi d'une subvention DETR d'un montant de 35 189 €.

L'opération « NETTOYONS NOTRE COMMUNE » organisée par la commune le 10 juin dernier a donné entière satisfaction. Une quarantaine de participants (dont 10 enfants) étaient présents.

Mr BARRAUD indique que de nouvelles règles d'accès aux déchetteries de la MBA entreront en vigueur à partir du 04/09/2017.

Mr MICHON soulève un problème de stationnement au lotissement du « clos des Bouillardières ». La commission voirie se rendra sur le terrain.

Mme GAUTHEY Élise indique que le téléthon ou toutes autres manifestations de ce genre avec le stock-car ne seront pas reconduites en raison de la lourdeur administrative des dossiers à établir en amont.

Céline FEUILLEBOIS proposera une animation ZUMBA pour la soirée de 13 juillet prochain.

La séance est levée à 22h30.